La Loi de programmation de la recherche

s'attaque aux libertés et aux statuts du personnel.

Etendons la mobilisation pour qu'elle reste lettre morte !

ASSEMBLEE GENERALE A MONTPELLIER

Vendredi 20 Novembre 12h30

En visio : https://umontpellier-fr.zoom.us/j/81616151973?pwd=UjdTRzUvRXN0ZnYyc1pEWlJkMzJ3QT09

Sur la faculté de sciences UM : amphithéâtre en cours de réservation

(Cette AG se fait dans le cadre des Heures d'Information Syndicale auxquelles tous les agents ont droit)

A l'appel de : CGT-SNTRS, FO-ESR, FSU-SNESUP, SUD Education…

- *Appel national intersyndical –*

Le gouvernement a annoncé le 1er février 2019 sa volonté de faire voter une loi pluriannuelle ambitieuse pour développer la recherche. Nous assistons au mois de novembre 2020 au dénouement de près de deux ans de « maturation » d'une loi destructrice pour l'ESR.

Le contenu de la loi de programmation de la recherche (LPR) et ses orientations néfastes avaient déclenché parmi les personnels un puissant mouvement de protestation, marqué par une journée d'action très suivie le 5 mars 2020, des assemblées générales très nombreuses et encore hier (17 novembre), en plein confinement, plus de 1200 personnes place de la Sorbonne à Paris.

Le 16 mars 2020, le gouvernement annonçait le confinement de la population. Le même jour le président de la République déclarait que les réformes en cours, notamment la réforme des retraites, étaient suspendues. Tout le monde pensait que cela concernait aussi la LPPR. Il n'en était rien. En pleine crise sanitaire, le gouvernement persiste et signe : le projet de loi doit aboutir en 2020.

Malgré la forte opposition et les mobilisations du personnel de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) au cours de l'automne, le choix du pire contenu possible a été acté. La « commission mixte paritaire » (CMP) entre l'Assemblée et le Sénat a tranché en validant notamment des amendements surgis à la « dernière minute » qui criminalisent les mobilisations et contestations dans nos établissements et suppriment l'étape de qualification par le Conseil national des universités (CNU) dans le cadre des recrutements d'enseignants-chercheurs, au nom de l'autonomie. Nous nous inquiétons de ce que cet amendement favorisera en terme de clientélisme local, tout en participant à la casse du statut des enseignant·es-chercheur·es.

La ministre Vidal aura pesé de tout son poids auprès du Parlement pour que la loi soit validée. Elle porte une lourde responsabilité. Elle n'est plus crédible auprès du personnel de l'ESR. Elle a également perdu toute légitimité et toute confiance pour répondre aux besoins de la recherche.

Dans un contexte sanitaire très difficile, le personnel de l'ESR doit assurer le service public auquel les étudiant·es ont droit, y compris avec des cours en présentiel lorsque cela reste possible. Il doit aussi assurer le fonctionnement des laboratoires de recherche, malgré la détérioration des conditions de travail. Nous demandons, en urgence, au gouvernement, le financement des postes statutaires, à commencer par ceux qui s'avéraient déjà nécessaires indépendamment de la crise sanitaire. Ils doivent être créés et pourvus rapidement. Nous demandons la titularisation immédiate des non-titulaires exerçant des fonctions pérennes à tous les niveaux dans l'ESR.

Nous attendions des moyens budgétaires pour les laboratoires et des postes pour avoir un niveau de recrutement à la hauteur des besoins de la recherche et de l'enseignement,

améliorer les conditions de travail et résorber la précarité. Nous aurons droit à des remises en cause des libertés et du statut de fonctionnaire !

Les organisations signataires appellent toutes et tous les collègues à multiplier les assemblées générales, y compris en visioconférence, pour discuter des modalités permettant d'amplifier la mobilisation par la grève, l'extinction des écrans, les rassemblements et les manifestations.

Elles appellent à participer à la réunion nationale de Facs et labos en lutte le 23 novembre et à faire nationalement du 24 un moment fort de la mobilisation pour que la LPR ne soit pas appliquée et pour un ESR libre et ouvert à toutes et tous.

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNETAP-FSU, FO-ESR, SUD EDUCATION, SUD RECHERCHE EPST, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE, FACS ET LABOS EN LUTTE